

DECRET N° 77/386 du 1er Août 1977

portant promotion à trois (3) ans de Messieurs  
GOMA Jean-Claude et BIDEDE Simon, Ingénieurs  
d'Agriculture des cadres de la catégorie A1 des  
Services Techniques (Agriculture) - avancement  
1976.-

N° \_\_\_\_\_/BB 30-03.-

LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT,  
MINISTRE DU PLAN,

VISAS :

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977 ;

Vu la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres ;

Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres ;

Vu le Décret n° 60/90/FP du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques de la République du Congo ;

Vu le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres ;

Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les règles selon lesquelles les fonctionnaires sont versés dans les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République du Congo ;

Vu le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 portant nomination et révocation des fonctionnaires des cadres de la République du Congo ;

Vu le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;

Vu l'Acte n° 001 du 3/4/77 structurant le Comité Militaire du Parti, et nommant le Premier Ministre chef du Gouvernement Ministre du Plan ;

Vu le Décret n° 77/165 du 5 Avril 1977 nommant les Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 77/291 du 2/6/77 portant inscription au tableau d'avancement des fonctionnaires des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques (Agriculture) au titre de l'année 1976 ;

D E C R E T : E

Article 1er. - Sont promus à trois (3) ans au titre de l'année 1976, les Ingénieurs d'Agriculture des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques (Agriculture) dont les noms suivent ACC - RSMC néant.

Au 2° échelon

MM. - GOMA Jean-Claude pc du 25/7/77 NKayi  
- BIDEDE Simon pc du 15/6/77 -"-

.../...

Article 2. - Le présent Décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le 2° Vice-Président du Comité Militaire du Parti Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Brazzaville, le 1er Août 1977

Le Ministre de l'Economie Rurale

M. MOUAMBA ENGA.-

Comandant Louis Sylvain GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Le Ministre de la Justice et du Travail

Henri LOPES.-

Alphonse MOUÏSSOU-POUATI.-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 2
- SGCM/BC..... 2
- OGT/DGAPE..... 2
- DF..... 2
- CF..... 2
- Miniecoru..... 1
- DGSAZ..... 6
- Intéressés..... 2

HK